



## Projet de parc intermunicipal des falaises de Piedmont, Prévost et Saint-Hippolyte

Madame, Monsieur,

Le présent dossier de presse a pour but de porter à votre attention un projet de conservation d'une très grande importance: celui de la protection du massif des falaises de Piedmont, Prévost et Saint-Hippolyte.

Comme vous le savez peut-être déjà, le territoire que le Comité régional pour la protection des falaises (CRPF) cherche à protéger est un territoire d'environ 18 km<sup>2</sup>, qui comprend les falaises de Piedmont et Prévost, le lac Paradis à Prévost et une grande étendue de forêt dans les trois municipalités. Une étude réalisée par la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) qualifie d'exceptionnel la qualité des habitats de l'escarpement de Prévost et Piedmont pour la faune aviaire. Ainsi, lors d'inventaires réalisés entre 2003 et 2004 pour le compte du ministère de l'environnement, 26 espèces de rapace ont pu être observées.

De plus les escarpements recèlent des vestiges d'une flore qui date de la dernière glaciation. Ce qui fait l'intérêt de ce site est le fait qu'on y retrouve des espèces calcicoles, méridionales, des Appalaches, du Midwest et même des montagnes de l'Ouest. De l'avis des experts botanistes, «les éboulis au bas de l'escarpement forment un milieu exceptionnel tant il est rare dans la région et même au Québec» et on y a identifié la présence de huit variétés de plantes rares et entre autre *Arabis holoellii* qui est reconnue comme étant une espèce menacée. (Sabourin et Paquette, 1987).

Le massif comporte d'autres escarpements qui sont sur le territoire de St-Hippolyte et n'ayant pas encore fait l'objet d'études écologiques. Par contre, un inventaire aérien réalisé pour le compte du ministère de l'environnement du Québec en mars 2004 a révélé la présence de huit originaux. Des randonneurs ont rapporté la présence de plusieurs espèces de mammifères : Marte, Pékan, Lynx, Ours, Cerf de Virginie, Belette, Loutre ont été observés dans le massif.

Malheureusement, les terrains composant ce territoire sont privés ce qui demande l'implication des trois municipalités pour en faire l'acquisition ou inciter les propriétaires à signer des protocoles d'entente à caractère écologique.

Afin de protéger l'intégrité écologique du site, le ministre Mulcair a fait appliquer l'article 19 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel. Une poursuite a d'ailleurs été intentée contre le ministre de l'Environnement par le plus gros propriétaire foncier, la Corporation pour la Jeunesse ERS.

La mission n'est toujours pas accomplie. Le CRPF souhaite que ce site soit protégé. Le public doit être informé de certains faits inquiétants. Selon des informations parues dans le Mirabel du 25 mars dernier, un important projet de développement immobilier serait sur le point de voir le jour sur le site.

Vous trouverez dans ce document une description du territoire à protéger, du comité et de sa mission ainsi que quelques articles décrivant des événements s'étant produits dans les derniers mois. Nous espérons que notre dossier vous intéressera et que vous en instruirez vos lecteurs.

*Cordialement, le Comité Régional pour la Protection des Falaises.*

*Pour plus d'information : Marc-André Morin, cell. : 450-560-0679*

**Le Comité régional pour la protection des falaises (CRPF)**  
Case postale 602, Prévost (Québec) J0R 1T0  
Courriel : [info@parcdesfalaises.ca](mailto:info@parcdesfalaises.ca)



## Retombées attendues du projet de protection des terres du massif des escarpements de Piedmont, Prévost et St-Hippolyte

1. Retombées sociales
  - Conserver la qualité du milieu de vie de la population
  - Respecter la préoccupation de la population à l'égard de la protection des milieux naturels
  - Permettre la réalisation d'études scientifiques sur la flore et la faune des écosystèmes
  - Créer un modèle de développement urbain durable
2. Retombées écologiques
  - Réduire l'émission des gaz à effet de serre par la proximité de milieux naturels aux zones urbanisées : moins de déplacements en automobile pour accéder à ces milieux naturels
  - Préserver les habitats naturels et maintenir la diversité biologique inhérente à ces milieux (corridor et habitat pour les rapaces de l'escarpement principal, flore particulière)
  - Le maintien des surfaces boisées diminue l'érosion, assure un ruissellement de qualité vers la rivière du Nord et la rivière de l'Achigan et protège les habitats aquatiques
  - Contribuer à l'atteinte de l'objectif québécois de protéger 8% des écosystèmes représentatifs de la diversité biologique au Québec
  - Arrimer la zone protégée à des zones connexes pour contribuer à la création d'un corridor faunique laurentien
3. Retombées économiques
  - Développer l'écotourisme (géologie du précambrien, éducation-sensibilisation aux espèces rares ou menacées, à la faune aviaire)
  - Exploiter les ressources renouvelables de manière raisonnable
  - Assurer le rechargement de la nappe phréatique avec une eau de qualité (rôle des milieux humides)
  - Les eaux de ruissellement protégées par les forêts et les sols forestiers contribuent à l'épuration naturelle des eaux des rivières
  - Contribuer à la santé mentale et physique de la population
  - Augmenter la valeur immobilière en périphérie de la zone protégée
4. Retombées éthiques
  - Démocratiser l'accès à des territoires naturels
  - Respecter le droit à accéder à des milieux naturels sains, calmes, sereins, sobres et esthétiques

### DÉFIS

- Négociation d'ententes de servitude écologique VS vente
- Adhésion de la population
- Définition d'un périmètre suffisamment grand pour garantir l'intégrité écologique du massif

**Le Comité régional pour la protection des falaises (CRPF)**  
Case postale 602, Prévost (Québec) J0R 1T0  
Courriel : [info@parcdesfalaises.ca](mailto:info@parcdesfalaises.ca)